



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le conseil municipal se positionne quant au choix de l'emplacement du futur centre hospitalier affilié universitaire (CHAU)

Chelsea, 9 mars 2022 – Lors de la séance ordinaire du 8 mars dernier, le conseil municipal a adopté une résolution faisant part de ses préoccupations quant au choix de l'emplacement du centre hospitalier affilié de l'Outaouais et demande au gouvernement du Québec de choisir une localisation durable, responsable et accessible pour la population de l'Outaouais pour celui-ci.

C'est dans une résolution que le conseil municipal a fait part de ses craintes et inquiétudes quant aux choix de l'emplacement du boulevard de la Technologie, envisagé par le gouvernement du Québec, pour la construction du futur centre hospitalier affilié universitaire (CHAU). En effet, à quelques centaines de mètres au sud du territoire de la municipalité de Chelsea, cet emplacement engendrerait une augmentation significative de la circulation sur les artères principales du secteur de Chelsea, n'étant pas construite pour soutenir le déplacement en amont des patients, visiteurs et milliers d'employés vers le centre hospitalier chaque jour.

Le conseil se questionne également quant aux impacts environnementaux que l'aménagement d'une telle infrastructure aurait sur les espaces naturels existants, notamment aux abords du ruisseau Chelsea. Le choix d'un site à la limite d'une zone semi-rurale pourrait engendrer des effets négatifs importants sur la nature, les zones écologiques et les espèces menacées.

Ayant à cœur la conservation du caractère rurale de la municipalité, son patrimoine et la préservation des infrastructures naturelles existantes dont les corridors verts, le conseil est inquiet des impacts énormes que la construction du CHAU aurait sur la biodiversité, la santé et la qualité de vie de ses résidents et de l'augmentation significatives des GES sur son territoire.

Ainsi, dans sa résolution, le conseil municipal demande au gouvernement du Québec que les sites du centre-ville de Gatineau soient priorités pour la construction du CHAU afin d'éviter l'étalement urbain, de favoriser le transport en commun, de protéger les milieux naturels et de tenir compte de la croissance démographique et du développement économique à long terme. Il demande également au gouvernement de s'efforcer à offrir un accès sans obstacle et équitable aux services de santé pour tous les résidents de l'Outaouais.

De plus, le conseil municipal aimerait que le gouvernement du Québec se penche sur ses préoccupations et consulte la Municipalité de Chelsea afin de faire un choix éclairé de l'emplacement du CHAU.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Enfin, si l'emplacement du boulevard de la Technologie est sélectionné pour le futur centre hospitalier, le conseil municipal aimerait que le gouvernement du Québec s'engage auprès de la population de Chelsea à financer les infrastructures collatérales nécessaires, en plus de s'engager à construire le CHAU en harmonie avec l'environnement naturel et la biodiversité de la municipalité de Chelsea.

-30-

Information :

Roxane Millette
Agente aux communications
Municipalité de Chelsea
819 827-6215
r.millette@chelsea.ca